Comment se passe une nouvelle installation fibre ?

Cas général

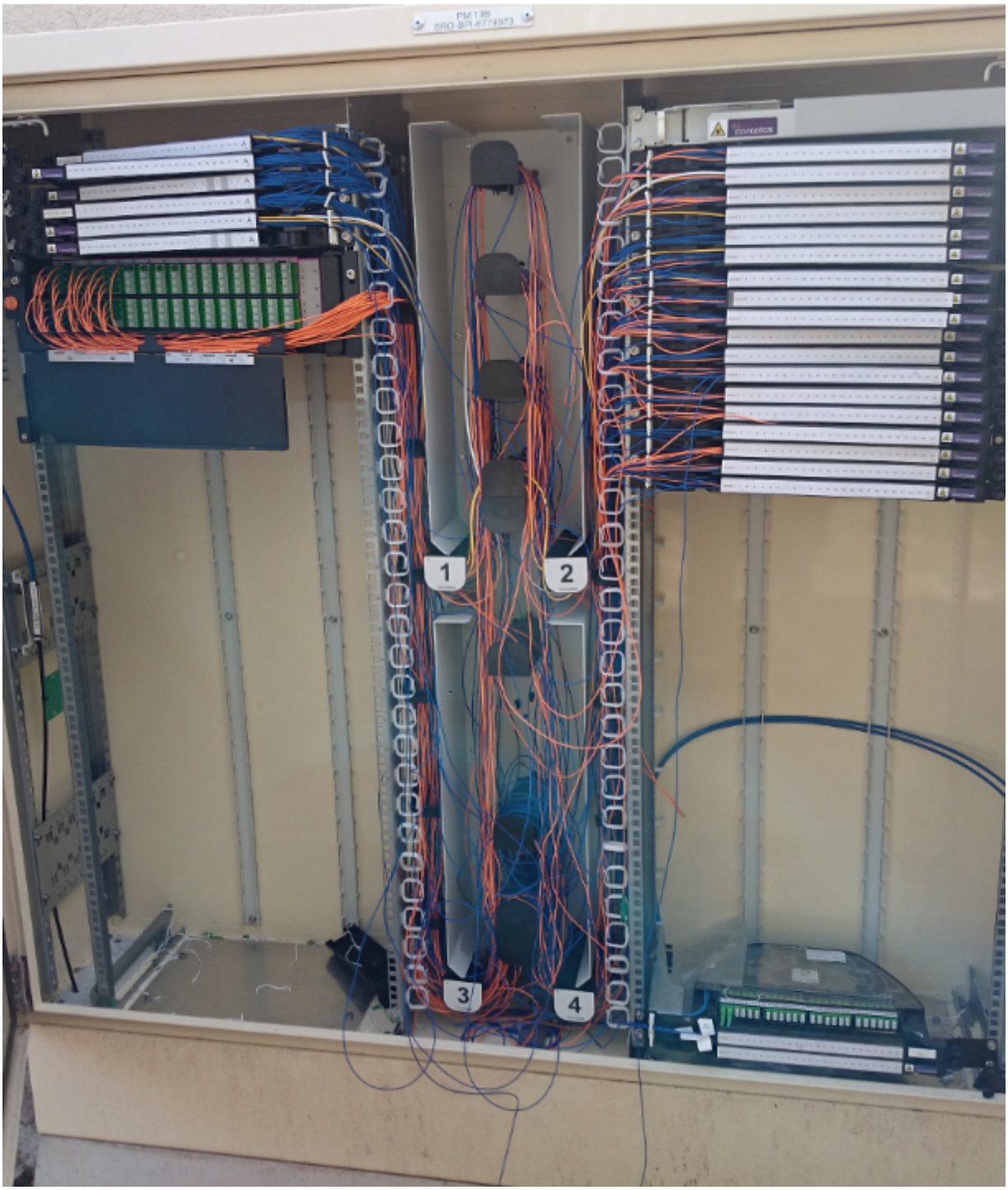
SCANI n'est pas encore en mesure d'exploiter les réseaux fibres installés par les grands opérateurs nationaux. Que ce soit sur les zones dites "AMII" ou "Privées" (Sens et le Grand Auxerrois) ou sur Migennes et ses environs (zone RIP), de lourds processus administratifs sont imposés et le marché n'est absolument pas organisé pour accueillir de petits acteurs comme notre coopérative. Nous ne lâchons pas le sujet, mais il faudra encore probablement patienter jusqu'à fin 2021 ou courant 2022 avant que nous y parvenions.

En attendant, ça n'empêche pas de donner un peu plus de détails. Le principe est globalement le suivant :

Depuis le central du secteur (aussi nommé NRO comme Noeud de Raccordement Optique), de gros câbles qui contiennent souvent plusieurs dizaines voir centaines de fibre vont aller jusque dans les quartiers à desservir.



Dans chaque quartier, une armoire de rue est installée (aussi nommée PM comme Point de Mutualisation). Elle ne contient pas d'appareil électronique, uniquement des fibres venant du NRO (une par opérateur généralement) dans la partie gauche, et celles allant dans chaque maison dans la partie droite. Le jeu étant ensuite de brancher un petit bout de fibre entre les deux pour chaque abonné, chaque opérateur ayant sa propre couleur de fibre.



Au plus proche des habitations, enfin, des boîtiers, souvent accrochés aux poteaux lorsque le réseau est aérien. On trouve dans ces boîtiers autant de fibres que d'habitation à proximité (lorsque le comptage a été bien fait, ce qui n'est pas toujours le cas)



Ces trois composants sont ceux qui sont censés tous être installés dans l'Yonne d'ici 2023. Mais le travail est loin d'être terminé, il faut ensuite faire rentrer le câble contenant une fibre optique dans chaque habitation, le souder de chaque côté avec une prise adaptée et faire les raccordements idoines dans le Point de Mutualisation.

C'est souvent cette étape "qui coince". Pour rentrer un câble fibre optique dans une maison, il faut faire des trous, parfois même des tranchées ... C'est loin d'être évident et ça peut représenter un coût non négligeable dans certains cas.

Cas particulier de certaines zones

Si SCANI n'a pas encore administrativement la possibilité d'exploiter les réseaux fibre, ça ne veut pas dire qu'on ne sait pas faire. On parle dans cette seconde partie des rares cas ou il est possible d'amener directement la fibre chez les membres depuis un point de présence du réseau SCANI. Les endroits on c'est actuellement possible sont les suivants :

- ZI des Vauguillettes à Sens, à proximité du bâtiment de la CCI
- Les abords de la route de Dixmont à Joigny
- ZI de Migennes
- ZI des Champoulains à Auxerre
- Hameau de La Ronce à Grandchamp

Avant l'installation

Pour pouvoir connecter un nouveau membre directement en fibre optique, il faut que le réseau fibré arrive à proximité immédiate de chez lui. Si c'est déjà le cas pour vous, vous avez de la chance, beaucoup de travail a déjà été fait pour ça par d'autres membres de la coopérative (on peut les dénoncer si vous voulez les remercier avec un apéro ou un bon repas !) Dans le cas contraire, il faudra s'intéresser à comment aider SCANI à arriver près de chez vous.

Que le travail de préparation du réseau ait été fait ou pas, la première étape pour vous consiste à rejoindre officiellement la coopérative.

Ça se fait en ligne sur https://cooperateurs.scani.fr/ et ça se passe en quatre étapes. Comptez 5 à 10 minutes pour arriver au bout :

Inscription : cliquez sur le bouton bleu "Créer un compte" en haut à gauche de la page et remplissez tous les champs. Vous pouvez cocher la case "je représente une personne morale" et indiquer son nom si vous agissez pour une entreprise, une collectivité ou une association. Une fois toutes les informations remplies, un mail vous est envoyé pour valider votre compte.

Connexion : en suivant le lien affiché après avoir cliqué dans le mail reçu, vous retournez sur la page d'accueil du site et pouvez vous connecter avec votre adresse email et le mot de passe précédemment indiqué.

Entrée des coordonnées bancaires : sur la première page après la connexion, un bandeau vous invite à renseigner vos coordonnées bancaires. SCANI ne prélève aucune somme d'argent tant qu'une connexion n'est pas établie et fonctionnelle chez un nouveau membre, ou que celui-ci n'a pas expressément demander de démarrer les prélèvements. Vous pouvez donc indiquer vos coordonnées bancaires sans craintes. Vous pouvez aussi vous arrêter avant cette étape et nous terminerons le tout le jour de l'installation si vous préférez.

Validation de l'adhésion : lorsque les coordonnées bancaires sont validées, un nouveau bandeau vous invite à finaliser l'adhésion à la coopérative. Le plus simple est de suivre le lien proposant la validation par SMS, mais si ça ne fonctionne pas pour une raison X ou Y, vous pouvez toujours choisir la seconde option qui consiste à imprimer le bulletin d'adhésion pour le remplir à la main et le signer. Dans les deux cas, il faudra indiquer le nombre de parts de capital que vous souhaitez

souscrire, sachant qu'une part a une valeur de 10 €.

> Sauf contre ordre explicite de votre part, le montant correspondant à la souscription au capital n'est prélevé que le mois suivant la date d'installation effective de votre connexion. Les personnes qui souhaitent souscrire au capital sans connexion (ou avec une connexion qui sera établie plus tard) doivent se faire connaître après leur inscription pour que l'équipe compta de SCANI déclenche manuellement le prélèvement correspondant.

Le jour J

Votre inscription est faite et vous avez échangé avec un ou plusieurs membres de SCANI pour caler l'agenda.

Afin de réaliser la connexion fibre, il a sûrement été nécessaire de passer un câble entre l'arrivée de SCANI et votre domicile. Cette opération étant fortement dépendante de l'endroit, on ne peut pas faire de généralité ici, il faudra qu'on évalue tout ça ensemble sur place.

La dernière opération consiste à souder la fibre des deux côtés et à installer le matériel. Un bénévole de la coopérative viendra effectuer les opérations, ou vous apprendre à les faire vous même si vous le souhaitez !

Révision #3
Créé 2018-12-10 16:33:04 UTC par Bruno Spiquel
Mis à jour 2023-02-18 14:13:40 UTC par Bruno Spiquel